

## FICHIER DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Tel que le prescrit l'article 76 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), la Commission de la capitale nationale du Québec (« CCNQ ») rend publiques certaines informations concernant ce fichier contenant des informations personnelles telles que définies par l'article 54 de la même loi.

IDENTIFICATION DU FICHIER	
<b>Désignation :</b>	Dossier réclamation (accident ou poursuite) et procédures judiciaires
<b>Finalité du fichier :</b>	Pour la gestion interne de l'organisme
<b>Description :</b>	Ce fichier contient des renseignements concernant un dossier de réclamation, à la suite d'une mise en demeure, d'une requête citoyenne ou de poursuite judiciaires

GESTION DU FICHIER	
<b>Supports utilisés :</b>	Manuel Informatique
<b>Localisation :</b>	Dans un endroit unique
<b>Durée générale de conservation des renseignements :</b>	7 ans
<b>Personne ou organisme extérieur qui a accès au fichier à des fins de traitement :</b>	Oui (avocat externe)

COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS	
<b>Provenance de l'information versée au fichier :</b>	La personne concernée Un membre du personnel

IDENTIFICATION DES RENSEIGNEMENTS VERSÉS AU FICHIER	
<b>Personnes principalement concernées par les renseignements versés au fichier :</b>	Le personnel de la Commission
<b>Types de renseignements :</b>	Renseignements d'identité
<b>Liste des renseignements d'identité :</b>	Nom et prénom Adresse permanente Numéro de téléphone Adresse courriel Coordonnées bancaires

ACCÈS PAR LE PERSONNEL DE LA CCNQ	
<b>Personnel ayant accès au fichier :</b>	Le personnel de la direction de l'administration